

2023 - 2024

GUIDE DE L'ÉCOLIER

ÉLÉMENTAIRE



VILLE DE
GRAND QUEVILLY



INFOS PRATIQUES

COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS PÉRISCOLAIRES

JEAN-MOULIN, VILLAGE SCOLAIRE, rue Salvador-Allende : 02 35 69 38 72
Réfèrent périscolaire : Nicolas ADAM 06 45 59 58 10

JEAN-CAVAILLÈS, VILLAGE SCOLAIRE, rue Salvador-Allende : 02 35 67 01 19
Réfèrent périscolaire : Nicolas ADAM 06 45 59 58 10

CÉSaire-LEVILLAIN, rue Michel-Corroy : 02 35 67 83 24
Réfèrent périscolaire : Justine SAUNIER 06 73 28 75 66

MARYSE-BASTIÉ, rue Maryse-Hilsz : 02 35 67 02 22
Réfèrent périscolaire : Manon LEPERT 06 84 89 97 70

ROGER-SALENGRO, rue Alfred-de-Musset : 02 35 67 01 46
Réfèrent périscolaire : Vanessa MONICO 06 45 58 33 25

HENRI-RIBIÈRE, 11 rue Toulouse-Lautrec : 02 35 67 83 10
Réfèrent périscolaire : Delphine FERREY 07 86 76 41 35

JEAN-JAURÈS, rue Gustave-Boutigny : 02 35 67 01 48
Réfèrent périscolaires : Adélaïde SANSON 06 45 59 48 23

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances d'automne

Fin des cours : samedi 21 octobre 2023
Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 24 février 2024
Reprise des cours : lundi 11 mars 2024

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 23 décembre 2023
Reprise des cours : mardi 8 janvier 2024

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 20 avril 2024
Reprise des cours : lundi 6 mai 2024

Vacances d'été : samedi 6 juillet 2024

Le SOMMAIRE

La semaine de VOTRE ENFANT

p. 4 - 5

RESTAURATION SCOLAIRE

p. 6 - 8

INSCRIPTIONS

p. 9

ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF

p. 10 - 11

CENTRE DE LOISIRS

p. 12 - 13

CONSEIL DES JEUNES

p. 14

QUEVILLY LOISIRS

p. 15

ET AUSSI...

p. 15 - 17

L'ÉDITO

Chers parents,

L'éducation des enfants est une priorité à Grand Quevilly. Notre Projet éducatif de territoire (PEDT) rappelle nos objectifs : favoriser l'égalité des chances, permettre à chaque enfant de s'épanouir, apprendre la vie en collectivité, dans le respect de soi et des autres, ou encore favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative.

Ce guide de l'écolier recense tous les dispositifs et temps de votre enfant, avant, pendant et après l'école. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître ou de découvrir le large éventail des actions proposées aux plus jeunes, pour leur permettre de bien grandir dans notre ville.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Roland Marut
Adjoint au Maire
en charge
de l'éducation

Nicolas Rouly
Maire

Corinne Maillet
Adjointe au Maire
en charge
de la jeunesse



La semaine de VOTRE ENFANT

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

7h30

Accueil
ludo-éducatif



Accueil
ludo-éducatif



8h

Centre
de loisirs

Accueil
ludo-éducatif



Accueil
ludo-éducatif



8h30

Classe



Classe



Classe



Classe



11h30
Jean-Moulin :
11h45

Pause
du midi



Pause
du midi



Pause
du midi



Pause
du midi



13h
Jean-Moulin :
13h30

Classe



Classe



Classe



Classe



16h15

CLAS

16h15 -
17h30



Accueil
ludo-éducatif



CLAS

16h15 -
17h30



Accueil
ludo-éducatif



17h45

CLAS

16h15 -
17h30



Accueil
ludo-éducatif



CLAS

16h15 -
17h30



Accueil
ludo-éducatif



INSCRIPTIONS

L'ACCUEIL ENFANCE FAMILLE ET L'ESPACE CITOYEN

L'Accueil enfance famille (AEF) est un guichet unique qui accueille les familles pour les inscriptions aux divers dispositifs de la Ville.

Les inscriptions au centre de loisirs, à l'accueil ludo-éducatif et à la restauration scolaire municipale peuvent aussi se faire en ligne, tout comme le paiement ou l'adhésion à la facture en ligne, directement dans votre Espace Citoyen.

L'Espace Citoyen, accessible depuis le site de la Ville - www.grandquevilly.fr - vous permet de créer votre espace personnel à l'aide de votre clé enfance, pour inscrire votre (vos) enfant(s). Vous pouvez également y modifier vos inscriptions et transmettre des documents justificatifs.

02 35 68 99 04
02 35 68 93 63
aef@grandquevilly.fr

HORAIRES

Lundi/mercredi : 8h45-12h / 13h-17h
Mardi/jeudi : 8h45-12h
Vendredi : 8h45-12h / 13h-16h30
Fermeture annuelle du 2 au 5 janvier 2024 et le 10 mai 2024.

En période d'inscriptions scolaires

Lundi au vendredi : 8h45-17h45
Le 1^{er} samedi de la période d'inscriptions : 9h-12h

Les familles qui n'ont pas de clé enfance et qui souhaitent créer leur Espace Citoyen sont priées de s'adresser à l'Accueil enfance famille pour en obtenir une.

UNE TARIFICATION JUSTE

La Ville a souhaité mettre en place une tarification plus juste pour les familles qui ont recours à la restauration scolaire, l'accueil ludo-éducatif et aux centres de loisirs. Elle a pour vocation de s'adapter au plus juste à la situation des familles, en variant en fonction du quotient familial. Un tarif plancher et un tarif plafond sont prévus pour garantir un juste équilibre.

La FACTURATION

Le décret n°2017-509 publié le 7 avril 2017 interdit aux collectivités territoriales d'émettre des factures de moins de 15€. Cela concerne toutes les activités municipales.

Toute facture de moins de 15€ sera cumulée sur la (ou les) facture(s) suivante(s) jusqu'à atteindre ce seuil de 15€. Aucun document n'est envoyé jusqu'à l'édition d'une facture supérieure à ce montant.

RESTAURATION SCOLAIRE

Un lieu de restauration ? Pas seulement. A Grand Quevilly, l'éducation des enfants se poursuit dans les assiettes. Dans les cuisines des écoles, une soixantaine d'agents préparent quotidiennement 2 000 repas pour les enfants et adultes qui déjeunent sur place. Avec en tête, toujours, l'équilibre alimentaire, la découverte d'autres saveurs et le respect scrupuleux de la maîtrise sanitaire. Les menus de chaque mois sont consultables sur le site internet de la Ville et sur educartable.com.

PRIORITÉ AU GOÛT

Depuis des années, l'accent est mis sur la qualité des produits. Sous réserve des régimes particuliers, votre enfant peut donc y manger du porc élevé au lin, de la volaille label rouge ou encore du bœuf issu d'élevages français et le plus souvent normands. En plus de ces produits, votre enfant a accès à des produits issus de l'agriculture et de l'élevage local ainsi que de l'agriculture biologique. De même, une fois par an, une opération de prévention est organisée pour sensibiliser les enfants à des pratiques alimentaires équilibrées (quinzaine des fruits et légumes).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Ville est engagée dans le respect de la loi Egalim.

L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS L'ASSIETTE

Les menus de chaque mois sont élaborés avec soin, en respectant les exigences et les recommandations des autorités de santé françaises. On retrouve donc les aliments essentiels chaque jour, en bonne quantité pour un bon équilibre : les crudités, les féculents, les produits protidiés (viande, œuf ou poisson) et les aliments sources de calcium.

MON RESTAU RESPONSABLE

Depuis fin 2020, les restaurants scolaires de la Ville sont labellisés «Mon Restau Responsable». Cette démarche vient poursuivre l'engagement de la ville en matière de développement durable dans la gestion de ses activités de restauration (commande de produits locaux et de saison, bionettoyage, actions de sensibilisation...).

INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille. Les renouvellements d'inscription à la restauration municipale d'une année scolaire à l'autre se font automatiquement (sauf en cas de changement d'école ou de cycle). Les familles sont tout de même invitées à fournir les documents nécessaires avant le 4 septembre. De même pour une première inscription, vous êtes invités à fournir les documents avant le 4 septembre.

Le prix d'un repas est fixé en fonction de votre quotient familial et de votre commune de résidence.

LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✦ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- ✦ une attestation d'assurance valide
- ✦ l'attestation CAF du quotient familial
- ✦ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

DES REPAS ORIGINAUX POUR LE PLAISIR

Chaque mois, un repas à thème est imaginé : Antilles, cirque, mexicain, automne, basque... Pour innover et faire découvrir de nouveaux produits à votre enfant, des plats originaux sont proposés : gratins de légumes, langue de bœuf, saumon ou des tartes de légumes maison... avec en plus un côté ludique pour charmer les papilles.

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant souffre d'allergie(s) alimentaire(s), vous devez le signaler au directeur ou à la directrice de l'école pour mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI) renouvelable chaque année à la rentrée. Selon la nature des allergies concernées, l'équipe de restauration pourra supprimer l'aliment concerné des repas de votre enfant, ou bien il vous sera demandé de fournir un panier-repas chaque midi. Le PAI sera conservé au sein du restaurant scolaire de votre enfant, ainsi qu'un traitement à administrer en cas de besoin.

à SAVOIR

Les repas de toutes les écoles élémentaires sont servis au self. Les enfants sont ainsi plus autonomes. Ils sont également moins nombreux dans le restaurant, ce qui permet à tous de déjeuner plus au calme.

Renseignements

Accueil enfance famille
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,
esplanade Tony-Larue
02 35 68 99 04
aef@grandquevilly.fr

HORAIRES

Le repas se déroule entre 11h30 et 13h15
(et de 11h45 à 13h30 à l'école Jean Moulin).

La RESTAURATION SCOLAIRE, C'EST...

- 2 000 repas fabriqués chaque jour
- Des produits de qualité (bio, label rouge, AOP...)
- Un respect scrupuleux de l'équilibre alimentaire
- Des animations comme les repas à thème

PROCÉDURE D'INFORMATION DES PARENTS EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE

PRÉVENIR LES INCIDENTS

Tout au long de l'année, les équipes des restaurants scolaires veillent au respect des normes sanitaires les plus strictes. Tous les documents de traçabilité sont conservés grâce à un logiciel de traçabilité numérique (menu, réception des marchandises, relevé des températures).

en cas d'INCIDENT ALIMENTAIRE

Malgré les précautions prises, si des enfants présentent des symptômes similaires (démangeaison, mal de tête ou de ventre, vomissement...) suite à un repas au restaurant scolaire, la Ville lance alors une procédure formalisée faisant intervenir différents acteurs dans un laps de temps très court.

Le constat d'une suspicion d'incident alimentaire est fait si plusieurs enfants présentent des symptômes similaires, quels qu'ils soient, après avoir mangé les mêmes aliments. Le personnel sur place enclenche alors obligatoirement la procédure de prise en charge des enfants et informe directement les services d'urgence (pompiers, Samu) en décrivant les symptômes. Il prévient ensuite la mairie et l'école, qui se chargent de prévenir les familles.

Les services d'urgence envoient sur place les moyens qu'ils estiment nécessaires. Une fois sur place, ils prennent en charge les enfants présentant des symptômes, établissent un diagnostic et estiment la prise en charge nécessaire.

Dans le même temps, les services de la Ville contactent l'Agence régionale de santé (ARS) qui envoie sur place un.e médecin inspecteur.rice et le service de la direction départementale de la protection de la population qui fait analyser des échantillons de repas. L'objectif est d'identifier l'aliment source de l'incident. Après analyse des échantillons, l'ARS établit un rapport qu'elle remet à la Ville présentant ses conclusions.



ACCUEIL LUDO ÉDUCATIF

Dans chaque école, la Ville propose aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et/ou après l'école. Des animateurs formés font participer votre enfant à des activités ludiques et de détente comme des jeux de société, la réalisation d'objets ou un jeu sportif dans la cour. Selon son âge et ses envies, il est pris en charge par petits groupes. Les accueils ludo-éducatifs sont habilités en accueils de loisirs par l'Etat, ce qui garantit la qualification des animateurs, le taux d'encadrement et la qualité de la prise en charge.

Le matin

Dès 7h30, vous pouvez déposer votre enfant directement dans la salle dédiée à l'accueil ludo-éducatif. L'animateur en charge du groupe le déposera dans sa classe à l'heure qui convient.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant vous-même, l'équipe d'accueil doit être avertie et savoir qui vient chercher votre enfant à votre place.

Le soir

Dès la fin de l'école, votre enfant est accueilli par l'animateur. Il prend un goûter puis peut participer aux activités proposées ou faire ses devoirs. En élémentaire, quatre horaires de sortie sont possibles : 17h, 17h30, 18h et 18h30.



INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille (en juin de l'année scolaire précédente). Le nombre de places n'est pas limité. Les tarifs varient en fonction de votre quotient familial et de votre commune de résidence.

LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- une attestation d'assurance valide
- l'attestation CAF du quotient familial
- en cas de séparation, la décision judiciaire relative à la garde de l'enfant
- la notification « aides au temps libre » de la CAF (le cas échéant)



à SAVOIR

Toutes les écoles proposent l'accueil ludo-éducatif. Le nombre de places n'est pas limité.

RENSEIGNEMENTS

Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,
esplanade Tony-Larue
02 35 68 99 04
aef@grandquevilly.fr



HORAIRES

L'accueil ludo-éducatif fonctionne toute l'année scolaire, de la rentrée de septembre aux vacances d'été, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi.
Le matin, il est ouvert à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF, C'EST...

- 🎾 Un accueil dans chaque école
- 🎾 Des activités ludiques proposées le matin et/ou le soir
- 🎾 Des animations adaptées à tous les âges



LE CENTRE DE LOISIRS ET LE PASS'ÂGE

Bien plus qu'un dispositif destiné à garder les enfants, les centres de loisirs Léo-Lagrange proposent à tous, depuis 1967, des activités qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomie de votre enfant. Au cœur d'un espace de vie exceptionnel de 6 hectares situé en lisière de forêt, doté de nombreux équipements, le centre lui offre de bons moments avec des camarades de son âge. Depuis l'automne 2021, une nouvelle structure accueille les enfants du CM2 à la 5^e : le Pass'âge.

LE MERCREDI AU CENTRE

Votre enfant, jusqu'à 11 ans, est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, culturelles, sportives ou aux jeux collectifs. Pendant l'année, les enfants participent également à de nombreux projets.

LES VACANCES AU CENTRE

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin (activité manuelle, sportive ou jeu) et le repas sont suivis d'un temps calme, avant la reprise d'une activité pour l'après-midi. De nombreuses sorties sont proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... Des veillées sont proposées aux enfants pour partager le repas et la nuit dans le centre. Enfin, pendant l'été, une journée festive clôt les activités de chaque mois, en présence des familles.

LES VACANCES AU PASS'ÂGE

Dès le CM2, votre enfant est accueilli par des animateurs qualifiés au Pass'Age situé dans les locaux de l'école Jean-Moulin. Il peut choisir de venir à la journée ou à la demi-journée. De nombreuses activités ludiques, sportives et culturelles sont proposées ainsi que des espaces permanents pour les jeux de société, les ateliers créatifs et le coin lecture. Des sorties culturelles et ludiques sont également proposées à chaque session. Lors des sessions d'été, les enfants peuvent participer à des mini-séjours.

RENSEIGNEMENTS

Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,
esplanade Tony-Larue
aef@grandquevilly.fr
02 35 68 99 04

ou pendant les périodes de fonctionnement
au **centre de loisirs** : 02 35 69 15 32
ou au **Pass'âge** : 07 84 58 81 86.

HORAIRES

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, de 8h à 18h.



INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace Citoyen ou à l'Accueil enfance famille.

- pour **le mercredi** : du 17 au 28 juin 2024, pour l'année scolaire à venir
- pour **les vacances d'automne** : du 25 au 29 septembre 2023
- pour **les vacances d'hiver** : du 29 janvier au 2 février 2024
- pour **les vacances de printemps** : du 25 au 29 mars 2024
- pour **les vacances d'été** : du 27 mai au 7 juin 2024

LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✈ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- ✈ une attestation d'assurance valide
- ✈ l'attestation CAF du quotient familial
- ✈ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

Ces informations sont également disponibles sur l'Espace Citoyen rubrique «Infos Pratiques».

LE CENTRE DE LOISIRS, C'EST...

- ✈ Pour les enfants jusqu'à 11 ans révolus les mercredis et jusqu'au CM1 pendant les vacances
- ✈ Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- ✈ Des tarifs progressifs en fonction du quotient familial
- ✈ Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles

LE «PASS'ÂGE» C'EST...

- ✈ Un accueil de loisirs du CM2 à la 5^e pendant les vacances scolaires (sous réserve des places disponibles pour les plus de 12 ans)
- ✈ Un accueil et un départ échelonnés. L'enfant peut partir en autonomie avec l'accord de la famille
- ✈ Des activités variées et adaptées à l'âge de l'enfant



CONSEIL DES JEUNES

Le conseil des jeunes permet aux élus des écoles élémentaires de représenter leurs camarades auprès de la municipalité, d'émettre des propositions, de mettre en place des projets et de mieux connaître le fonctionnement et les activités d'une mairie. Les élèves de CM1 votent chaque année pour élire leurs conseillers.

La CAMPAGNE ÉLECTORALE

Chaque année en septembre et octobre, c'est l'heure de la campagne électorale. Les candidats remplissent avec leurs parents une déclaration de candidature. Ils reçoivent ensuite un kit de campagne et ont environ deux semaines pour convaincre leurs camarades.

Le VOTE

Les élections au conseil des jeunes se déroulent en septembre ou en octobre. Le jour du vote, tout est fait comme pour les grands ! Carte électorale, bureau de vote, urne, isolement... Les bulletins de vote sont dépouillés en fin de journée et les résultats sont proclamés officiellement.




APRÈS L'ÉLECTION

Les élus du conseil des jeunes siègent en assemblée plénière une fois par trimestre. Mais ce n'est pas tout. Des ateliers sont organisés le mercredi pour la mise en place de projets. Les élus sont également répartis dans trois commissions qui travaillent séparément : Sports/loisirs/culture, environnement et solidarité. Depuis 2015, les élus disposent également d'un journal pour rendre compte de leurs activités à leurs camarades. En 2016, le Conseil des ados citoyens a été créé pour les 11/17 ans.

Renseignements

Service jeunesse - pôle citoyenneté
Hôtel de Ville, esplanade Tony-Larue
conseildesjeunes@grandquevilly.fr
02 35 68 93 81 ou 06 86 93 03 38

Le CONSEIL DES JEUNES, C'EST...

-  Des élus de CM1 et CM2 pour représenter chaque école
-  Des élections comme les adultes
-  L'expression de la démocratie dès le plus jeune âge



QUEVILLY LOISIRS

Pour permettre à tous de bénéficier de loisirs à prix réduits, la Ville a créé le dispositif Quevilly loisirs. Chaque Quevillais, petit ou grand, bénéficie d'une réduction de 10€ prise en charge par la Ville pour chaque inscription auprès d'une association quevillaise.

Pour bénéficier du dispositif, munissez-vous d'un justificatif de domicile et remplissez un formulaire auprès des associations. La réduction sera automatiquement appliquée.



ET AUSSI...



LES ÉCRANS NUMÉRIQUES INTERACTIFS

L'informatique et le numérique évoluent à très grande vitesse et impliquent des changements dans les pratiques éducatives. La Ville suit ces évolutions et accompagne les choix pédagogiques de l'Éducation nationale pour faire bénéficier votre enfant de ces avancées.

Elle a ainsi **équipé des classes avec des vidéoprojecteurs interactifs (VPI), et désormais des écrans numériques interactifs (ENI), qui offrent de nouvelles perspectives en matière de pédagogie dynamique, ludique et interactive.** On compte aujourd'hui 54 classes équipées de VPI ou d'ENI, L'ensemble des classes sont équipées.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2019, les écoles volontaires peuvent initier leurs élèves à la robotique, grâce à l'achat de robots par la Ville.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour la période 2021-2024, la Ville est engagée dans le contrat Culture, territoire, enfance, jeunesse (CTEJ). Ce dispositif propose un parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves sur le temps scolaire. La programmation a été construite

collectivement avec les différents partenaires culturels de la Ville : le service culturel, la Maison des arts, la médiathèque, le théâtre Charles-Dullin et l'école de musique. La volonté de ces différents projets est de permettre à l'enfant de rencontrer des artistes, des

œuvres et des lieux de vie culturelle. A travers la pratique artistique qui est proposée, l'enfant découvre également le processus de création artistique et développe son expression et sa créativité.

La MAISON DES ARTS



La Maison des arts + artothèque est un centre d'art contemporain municipal qui a notamment pour mission de faire découvrir la création artistique contemporaine au plus grand nombre. Dans le cadre scolaire, les enfants viennent deux à trois fois visiter la Maison des arts. Chaque exposition fait l'objet d'une visite commentée suivie d'un atelier de création plastique. Les visites sont adaptées aux âges, niveaux et spécificités des groupes accueillis et permettent aux enfants de découvrir les œuvres et la démarche des artistes exposés. Des visites hors contexte scolaire sont également possibles sur demande auprès de la Maison des arts + artothèque.

HORAIRES (tout public)

**du mardi au samedi
de 14h à 18h**

**Visite de groupe sur réservation
02 32 11 09 78
maisondesarts@grandquevilly.fr**



THÉÂTRE CHARLES-DULLIN

Durant les deux années de travaux de rénovation du théâtre Charles-Dullin, la saison culturelle se poursuit « hors les murs ». Des spectacles seront programmés dès janvier 2024 au centre culturel Marx-Dormoy situé dans le bourg, ainsi que dans différents lieux de la ville : gymnase, médiathèque...

Des spectacles et des actions culturelles à destination du jeune et très jeune public et de leurs familles seront proposés. Une sélection de spectacles sera présentée à des écoles maternelles et élémentaires.

La MÉDIATHÈQUE



Véritable lieu de découverte et de loisirs ouvert à tous, convivial et gratuit pour les Quevillais, la médiathèque propose des milliers de documents empruntables ou à consulter sur place pour tous les âges et tous les goûts.

La médiathèque c'est aussi un lien fort avec toutes les écoles de la ville. Plusieurs actions sont mises en place : un prix littéraire jeune public à destination des classes de CE2, CM1 et CM2, le prix 7 à lire ; plusieurs accueils par classe et par an pour découvrir les espaces, écouter des histoires ou encore participer à des animations spécifiques autour de la musique et du numérique (initiation au codage informatique, au pixel art et à la bande dessinée numérique).

**Infos et réservations :
www.dullin-voltaire.com**

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET LES APC

L'Accompagnement à la scolarité est un dispositif d'aide proposé par la Ville. Les enseignants orientent les enfants qui en ont besoin, avec l'accord des familles, vers cet accompagnement. Ces activités sont gratuites. A raison de deux séances par semaine, encadrés par des enseignants volontaires et/ou des animateurs, les enfants bénéficient d'un réel soutien personnalisé.

Les Ateliers pédagogiques complémentaires (APC) sont un dispositif supplémentaire, mis en place par l'Education nationale et géré par les enseignants.

La SÉCURISATION DES ÉCOLES

La Ville veille à la sécurité de nos enfants en prenant des mesures dans le cadre du plan Vigipirate : régulation du stationnement autour des écoles, sécurisation des parvis des écoles, surveillance périmétrique pour éviter les intrusions dans l'établissement... Pour sécuriser les accès aux écoles de la ville, elles sont toutes équipées de systèmes de visiophones, qui permettent à la direction de visualiser les personnes qui sonnent, et de caméras de vidéo-protection aux entrées. Régulièrement, les agents de la police municipale sont présents, aux abords des écoles pour veiller à la sécurisation, à la sécurité routière et au respect du code de la route. Ils viennent en soutien aux agents municipaux qui sécurisent chaque jour la traversée des élèves entrant et sortant des établissements.

CONTRAT DE RESPECT

En concertation avec les enfants, les parents et les intervenants, le contrat de respect a été mis en œuvre, **avec pour objectif d'établir un meilleur dialogue entre tous. Il établit des règles de comportement à respecter par les adultes intervenants et votre enfant.** Il s'applique au temps passé au centre de loisirs, au temps du midi, à la restauration scolaire, aux accueils ludo-éducatifs et à l'accompagnement scolaire.

Ces différents moments de la vie de l'enfant sont des temps encadrés par des intervenants formés. Ils se déroulent dans un cadre organisé, où la notion de respect doit être valorisée.



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, contained within a purple border decorated with various educational icons.

UNE SEMAINE EN RÉSUMÉ

en élémentaire

ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF ouvert tous les jours à partir de 7h30

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

CLASSE



8h30 > 11h30

PAUSE DU MIDI



11h30 > 13h15

CLASSE



13h15 > 16h15

VOTRE ENFANT PEUT RENTRER À LA MAISON

 à 16h15

 A 17h, 17h30, 18h ou 18h30, s'il est inscrit

à **L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** du soir

Le MERCREDI

CENTRE DE LOISIRS LÉO-LAGRANGE

à LA JOURNÉE

8h > 18h

Arrivée possible
entre 8h et 9h15

Repas du midi
et goûter inclus

OU

MERCREDI MATIN

8h > 12h

Arrivée possible
entre 8h et 9h15

OU

**MERCREDI
APRÈS-MIDI**

13h15 > 18h

Arrivée possible
entre 13h15 et 13h30

Goûter inclus



Toutes les réponses à vos questions
par téléphone à l'Accueil enfance famille
au 02 35 68 99 04